

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

16-DEC4-04885

Épreuve orale d'admission : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, ses projets professionnels et son aptitude à exercer les fonctions d'attaché analyste.

L'entretien comprend tout d'abord :

1) une présentation par le candidat de son parcours, d'une durée de dix minutes au plus (...),

2) un échange avec le jury, qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique à partir d'un sujet tiré préalablement au sort par le candidat et portant sur le programme figurant en annexe II de l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation. Temps de préparation : vingt minutes. (...)

(Durée totale trente minutes ; coefficient 3).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration
affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste*

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

| |
|-----------|
| SUJET N°1 |
|-----------|

Un schéma directeur informatique est une étape majeure pour la définition, la formalisation, la mise en place ou l'actualisation d'un système d'information.

Quels sont les enjeux d'un schéma directeur, que doit-il contenir et connaissez-vous des méthodes de schéma directeur ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

16-DEC4-04885

Épreuve orale d'admission : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, ses projets professionnels et son aptitude à exercer les fonctions d'attaché analyste.

L'entretien comprend tout d'abord :

1) une présentation par le candidat de son parcours, d'une durée de dix minutes au plus (...),

2) un échange avec le jury, qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique à partir d'un sujet tiré préalablement au sort par le candidat et portant sur le programme figurant en annexe II de l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation. Temps de préparation : vingt minutes. (...)

(Durée totale trente minutes ; coefficient 3).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration
affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste*

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

| |
|------------------|
| SUJET N°2 |
|------------------|

Qu'est-ce que la CNIL et quelle sont ses principales missions ?
Connaissez-vous d'autres organismes de contrôle ou de régulation en informatique ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

16-DEC4-04885

Épreuve orale d'admission : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, ses projets professionnels et son aptitude à exercer les fonctions d'attaché analyste.

L'entretien comprend tout d'abord :

1) une présentation par le candidat de son parcours, d'une durée de dix minutes au plus (...),

2) un échange avec le jury, qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique à partir d'un sujet tiré préalablement au sort par le candidat et portant sur le programme figurant en annexe II de l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation. Temps de préparation : vingt minutes. (...)

(Durée totale trente minutes ; coefficient 3).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration
affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste*

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

| |
|-----------|
| SUJET N°3 |
|-----------|

Votre supérieur vous demande d'organiser les tests et recettes d'une application de grande importance pour laquelle un marché est en cours et la mise en exploitation prévue au 1^{er} janvier 2017.

Comment organisez-vous cette opération et quelles en sont les principales étapes ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

16-DEC4-04885

Épreuve orale d'admission : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, ses projets professionnels et son aptitude à exercer les fonctions d'attaché analyste.

L'entretien comprend tout d'abord :

1) une présentation par le candidat de son parcours, d'une durée de dix minutes au plus (...),

2) un échange avec le jury, qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique à partir d'un sujet tiré préalablement au sort par le candidat et portant sur le programme figurant en annexe II de l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation. Temps de préparation : vingt minutes. (...)

(Durée totale trente minutes ; coefficient 3).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration
affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste*

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

| |
|------------------|
| SUJET N°4 |
|------------------|

Vous avez passé un appel d'offre pour le développement d'une application de gestion des ressources humaines de votre service autonome de 250 agents. Vous disposez de deux propositions de coûts à peu près équivalents et votre supérieur vous demande d'argumenter entre le choix de la solution en libre (développements Java) ou propriétaire (Microsoft).

À noter que vous disposez de programmeurs déjà formés aux technologies et outils Microsoft dans votre équipe, mais vous devrez acquérir en tout état de cause les matériels et logiciel nécessaires pour héberger cette nouvelle application.

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

16-DEC4-04885

Épreuve orale d'admission : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, ses projets professionnels et son aptitude à exercer les fonctions d'attaché analyste.

L'entretien comprend tout d'abord :

1) une présentation par le candidat de son parcours, d'une durée de dix minutes au plus (...),

2) un échange avec le jury, qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique à partir d'un sujet tiré préalablement au sort par le candidat et portant sur le programme figurant en annexe II de l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation. Temps de préparation : vingt minutes. (...)

(Durée totale trente minutes ; coefficient 3).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration
affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste*

SESSION 2015

Jeudi 8 décembre 2016

Épreuve orale d'admission

| |
|-----------|
| SUJET N°5 |
|-----------|

Au 1^{er} janvier 2017 vous allez mettre en exploitation le nouveau site internet de votre service, au-delà des rubriques d'informations, les utilisateurs pourront déposer des demandes d'information et indiqueront leurs noms, coordonnées, motifs de leurs demandes. Vous devrez disposer d'un traitement automatique indiquant à l'utilisateur qu'une « réponse leur sera donnée sous 10 jours ».

Quelles sont les mesures à mettre en place avant la mise en exploitation, les mesures pour assurer le bon fonctionnement du site et toutes les mesures de sauvegardes ?